



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du lundi 16 janvier 2012 à 20 H 00 à LOOZE
NOTE DE SYNTHESE

I - INTERCOMMUNALITE

1.1. Désignation des délégués pour les nouvelles communes intégrant la Communauté de Communes du Jovinien au 1er janvier 2012

communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BRION	M. Benoît COPPIN Mme Catherine LOUBAT M. Philippe MAUNY M. Laurent RIOTTE	M. René COMTE Mme Christel LE ROUX Mme Marie-Lyne MAHIET Mme Martine LECESTRE
LA CELLE SAINT-CYR	M. Bernard GUINOT M. Yannick VILLAIN M. Claude FRACHET Mme Françoise DUPUIS	M. Roland VANHOVE M. Pierre-François DECROIX M. Ludwig GRAS Mme Anaïs ESNAULT
CEZY	M. Yves ROY M. Lucien JEAN-BAPTISTE M. Pascal JACQUEMARD M. Bernard QUINOT M. Rémi BICHEBOIS	Mme Maryse VAUDRON M. Jacques PETIT Melle Clarysse GREGOIRE Mme Valérie RIOTTE Mme Géraldine BOUDIER
CHAMVRES	M. Lionel PERREAU M. Hervé DESCHAMPS M. Patrice CHASSERY M. Olivier CENDRE	M. Claude PERREAU Mme Michèle NANGOT Mme Dominique LION M. Eric PICARD
PAROY-SUR-THOLON	M. Jean-Claude GRELARDON M. Jean-Pierre VIGNOT Mme Eliette ITALIANO	M. Marcel GALLOIS M. Joël LAIGNEAU Mme Reine LALLEMAND

1.2. Désignation d'un nouveau délégué titulaire pour la commune de Joigny suite au départ de Miren Mativet-Kerbrat

Par délibération du 13 décembre 2011, le Conseil municipal de Joigny a désigné Monsieur Yann CHANDIVERT en qualité de membre titulaire, lui-même remplacé par Christian SOUADET en qualité de membre suppléant.

1.3. Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune de Villecien

Par délibération du 04 octobre 2011, reçue le 07 décembre 2011, le Conseil municipal de Villecien a désigné Madame Annick HASARD en qualité de membre suppléant suite à la démission de Laurent MEUNIER.

1.4. Désignation des membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Jovinien.

commissions	Membres actuels	Nouveaux membres à compter du 1 ^{er} janvier 2012
Finances et transferts de charges	M. Christian ROTILIO (Président) M. Jean-Michel ROCHEFORT (Béon) M. Michel KOZEL (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Christian MORESK (Champlay) M. Bernard MORAIN (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) M. Thierry LEAU (Joigny) M. Laurent CHAT (Looze) M. Jean-Pierre BAUSSART (St-Aubin) M. Jean-François RAVSELJ (Villecien)	M. Pascal BUREAU (Brion) M. Bernard GUINOT (La Celle) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Yves ROY (Cézy) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy/Tholon)
Aménagement et Habitat	Mme Agnès BLANCARD (Présidente) M. Claude GRUET (Béon) Mme Raymonde ALLOUIS (Bussy) M. Christian MORESK (Champlay) M. Yves GENTY (Joigny) M. Maurice COLAS (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) M. Daniel HURE (Looze) Mme Valérie BRUSIN (St-Aubin) Mme Christine CORBY (Villecien)	Mme Christel LE ROUX (Brion) M. Ludwig GRAS (La Celle) M. Jacky PEDREZ (Chamvres) M. Bernard QUINOT (Cézy) Mme Eliette ITALIANO (Paroy)
Développement Economique	M. Nicolas SORET (Président) M. Michel KOZEL (Béon) M. Patrick LEMAISTRE (Bussy) M. Guy DUCHENNE (Champlay) M. Bernard MORAIN (Joigny) M. Yves GENTY (Joigny) M. Thierry LEAU (Joigny) M. Laurent CHAT (Looze) Mme Valérie BRUSIN (St-Aubin) M. Michel THIAVILLE (Villecien)	Mme Marie-Lyne MAHIET (Brion) M. Pierre-François DECROIX (La Celle) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Pascal JACQUEMARD (Cézy) Mme Eliette ITALIANO (Paroy)
Voirie	M. Laurent CHAT (Président) M. Jean-Michel ROCHEFORT (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Jean-Pierre ROUSSEAU (Champlay) M. Yves GENTY (Joigny) Mme Maurice COLAS (Joigny) Mme Paule-Hélène BORDERIEUX (Joigny) M. Daniel HURE (Looze) M. Jean-Pierre BAUSSART Mme Agnès BLANCARD	M. Benoit COPPIN (Brion) M. Michel CLOUZEAU (La Celle) Mme Michèle NANGOT (Chamvres) M. Lucien JEAN-BAPTISTE (Cézy) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy)
Environnement Deviendrait commission « aménagement du territoire »	Mme Miren MATIVET KERBRAT (présidente démissionnaire) Remplacée par Frédérique COLAS M. Claude GRUET (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Christian ROTILIO (Champlay) M. Bernard MORAIN (Joigny) Mme Manuelle MOINE (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny)	Mme Amélie LUGUES (Brion) Mme Anaïs ESNAULT (La Celle) M. Lionel PERREAU (Chamvres) M. Rémi BICHEBOIS (Cézy) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy)

	Mme Gisèle DUMONT (Looze) M. Louis BOUCHERON (St-Aubin) M. Jean-François RAVSELJ (Villecien)	
Déchèterie deviendrait commission « déchèterie et environnement »	M. Jean-Michel ROCHEFORT (Président) M. Michel KOZEL (Béon) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Christian ROTILIO (Champlay) M. Maurice COLAS (Joigny) Mme Paule-Hélène BORDERIEUX (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) Mme Gisèle DUMONT (Looze) M. Louis BOUCHERON (St-Aubin) Mme Agnès BLANCARD (Villecien)	M. Philippe MAUNY (Brion) M. Yannick VILLAIN (La Celle) M. Hervé DESCHAMPS (Chamvres) M. Jacques PETIT (Cézy) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy)

1.5. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Jovinien au sein du SIVU du Tholon.

Compte tenu de l'intégration des communes de Cézy, Chamvres et Paroy sur Tholon, la Communauté de Communes du Jovinien adhère au Syndicat en lieu et place des ces communes et doit donc désigner ses représentants. 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Proposition : membres titulaires

M. Yves ROY
M. Claude PERREAU
M. Jean-Claude GRELARDON
Jean-Michel ROCHEFORT
Nicolas SORET
Lucien JEAN-BAPTISTE

Proposition : membres suppléants :

Jacques PETIT (Cézy)
Bernard QUINOT (Cézy)

Les communes de Chamvres et de Paroy/Tholon devront transmettre à la CCJ deux membres (2 par commune).

1.6. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Jovinien au sein du Syndicat Intercommunal du Saltusien

Compte tenu de l'intégration de la commune de La Celle St Cyr, la Communauté de Communes du Jovinien adhère au Syndicat en lieu et place de la commune et doit donc désigner ses représentants. 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Proposition : titulaires

M. Yannick VILLAIN
M. Claude FRACHET

Proposition : suppléants

M. Nicolas SORET
Jean-Michel ROCHEFORT

1.7. transfert de voirie communautaire des communes de Brion, La Celle Saint-Cyr, Cézy, Chamvres et Paroy-sur-Tholon

Compte tenu de l'intégration des communes de Brion, La Celle Saint-Cyr, , Cézy, Chamvres et Paroy-sur-Tholon et conformément à leurs délibérations des conseils municipaux, il est demandé au Conseil Communautaire de voter pour les listes des voies communautaires transférées à la CCJ.

1.8. Transfert de la zone artisanale communale « des Varennes », lieu-dit « La Folie » à Cézy

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil municipal de Cézy a voté par neuf voix pour, une voix contre, le transfert de la zone artisanale communale des Varennes, lieu-dit « La Folie » à la Communauté de Communes du Jovinien, à compter du 1^{er} janvier 2012.

II - FINANCES

2.1. Décision modificative sur le budget général 2011

Il s'agit d'ajuster pour les crédits de quelques lignes pour les opérations de fin d'année en prélevant, d'une part sur la ligne de dépenses imprévues, et d'autre part par virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement, donc sans incidence budgétaire.

La décision modificative s'équilibre et se répartie sur les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

fonctionnement			
libellé compte	imputation	dépenses	recettes
<i>Achat de marchandises (autres marchandises-conteneurisation)</i>	6078	386 355	
<i>vente de marchandises (autres marchandises-conteneurisation)</i>	7078		386 355
<i>Contrat de prestation de services (distribution bacs)</i>	611	56 659	
dépenses imprévues	022	- 1000	
autres charges gestion courante	657341	1000	
Opérations d'ordre (amortissement)	042	9 500	
Virement à la section d'investissement	023	-66 159	
	TOTAL	386 355	386 355
investissement			
libellé compte	imputation	dépenses	recettes
<i>vente (conteneurisation)</i>	1338		-291638
<i>fctva</i>	10222		-94 717
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	021		-56659
<i>Autres installations générales (acquisition et distribution bacs)</i>	2158	-443 014	
	TOTAL	-443 014	-443 014

2.2. Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012

Voir le document ci-joint

2.3. Création d'une commission intercommunale des impôts directs

L'article 83 de la loi de finances pour 2008 avait autorisé la création facultative des commissions intercommunales des impôts directs dans les communautés levant l'ancienne TPU. L'article 34 de la 4ème loi de finances rectificative pour 2012, qui fixe les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, engagée en 2012, a quant à lui rendu cette création obligatoire à compter du 1er avril 2012.

L'organe délibérant de chaque EPCI levant la fiscalité professionnelle unique doit créer, pour l'exercice 2012, une commission intercommunale des impôts directs, qui est composée de 11 membres, à savoir le Président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. A ce titre, elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés (art 1504 du CGI) et elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art 1505 du CGI).

La Communauté de Communes devra, après consultation des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Ces listes seront transmises au directeur départemental des finances publiques qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 suppléants.

2.4. Zonage pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Compte tenu de l'intégration de la commune de Brion à compter du 1er janvier 2012, et de l'exercice de la compétence « déchets », la TEOM est instituée pour l'ensemble du territoire de cette commune dans la zone « autres communes »

III - HABITAT

Il est proposé de réviser les cahiers des charges des aides à l'Habitat, sur proposition de la commission concernée et du Bureau.

Voir les documents ci-joints

IV - QUESTIONS DIVERSES

V - COMMUNICATIONS